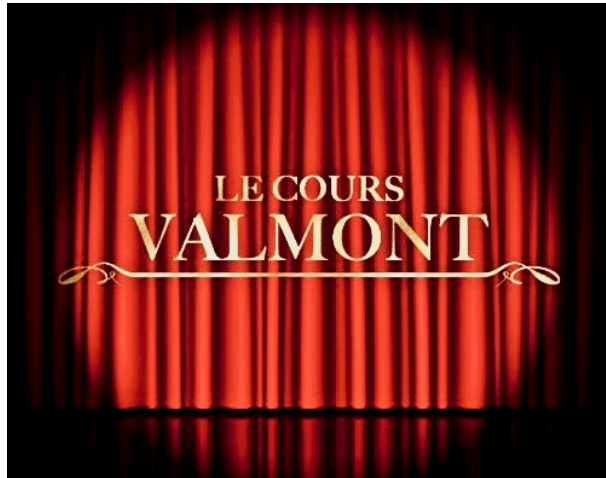




RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Avant-propos :

Le Cours Valmont est une structure consciencieuse, proposant une formation théâtrale à la fois ludique et rigoureuse dans une ambiance amicale et bienveillante.

Il est cependant rappelé ici, que le Théâtre, comme toute forme d'art, demande un minimum d'investissement et de sérieux, pour que chacun puisse avancer vers les objectifs fixés.

Afin d'éviter toute déconvenue, nous ne saurions trop conseiller à tous ceux qui verraient l'apprentissage théâtral comme un simple loisir, de contacter d'autres structures spécialisées dans le théâtre amateur.

1. Inscriptions :

Les admissions au Cours Valmont se font de deux manières selon la période de l'année scolaire :

- **En septembre**, via le **Stage d'Entrée**, permettant de découvrir les bases de notre enseignement (**3 sessions au mois de septembre**).*
- **En janvier**, lors d'un **Cours d'essai** gratuit, en fonction des places disponibles.

À l'issue du stage d'entrée ou du cours d'essai, l'élève précise à la direction son souhait de suivre l'une des formations proposées par le Cours Valmont. L'inscription validée, celui-ci devra remplir un formulaire d'adhésion et régler le coût d'un trimestre, correspondant à l'engagement minimum requis.

2- Tarif des Cours :

2-1. *Le Stage d'Entrée ** :

Il s'agit ici d'un forfait de trois sessions «**tests**» d'une durée de 3 heures ou de 4 heures, en fonction du groupe choisi à la rentrée scolaire de septembre.

— Forfait *Stage d'Entrée* pour **3** sessions de **3 h** : **85 €**

— Forfait *Stage d'Entrée* pour **3** sessions de **4 h** : **100 €**

Toute présence au premier cours du stage d'entrée implique la participation aux 2 autres sessions «**tests**». Dans le cas où l'élève ne puisse pas assister à l'un des 2 cours suivants (ou aux 2 cours suivants), **la totalité du forfait reste due.**

2-2. *Tarif des formations* :

COURS FONDAMENTAUX :

— **135 € /mois** pour 16 h de cours (**4h/semaine**) soit 405 € le trimestre
Engagement sur 1 trimestre obligatoire

— **115 € /mois** pour 12 h de cours (**3h/semaine**) soit 345 € le trimestre
Engagement sur 1 trimestre obligatoire

COURS PROFESSIONNELS :

— **200 € /mois** pour 24 h de cours (**6h/semaine**) soit 600 € le trimestre
Engagement sur 1 trimestre obligatoire

IMPORTANT : Si l'élève n'est pas en mesure de se rendre à une ou plusieurs séances prévues durant son inscription, le Cours Valmont lui offre la possibilité de récupérer ses cours sur d'autres créneaux horaires que celui auquel il est rattaché. **L'élève devra alors le stipuler à son professeur.**

3- Conditions Financières :

Les règlements se font par chèque à l'ordre de VALMONT PRODUCTIONS.

Un chèque global correspondant au trimestre (*ou 3 chèques mensuels, pour les adhérents choisissant la formule du 3 fois sans frais.*), est fourni au professeur accompagné du formulaire d'adhésion le premier jour d'entrée au Cours.

Les encaissements s'effectuent au début de chaque trimestre pour un règlement total, ou en début de chaque mois pour un règlement en 3 fois sans frais.

Des frais d'inscriptions de 30 € seront à régler au début du 1er trimestre de l'année scolaire, soit le 1er octobre.

Quelque soit la formule optée par l'élève, aucun remboursement n'est envisageable au cours d'un trimestre. Chaque trimestre engagé, même réglé par versements mensuels, est dû dans sa totalité.

4- Obligations de l'élève :

- Celui-ci est tenu de suivre la formation avec une certaine assiduité afin de ne pas perturber son évolution ainsi que celle de ses partenaires de jeu.
- En cas d'absence ou de retard, l'élève devra prévenir l'enseignant dispensant le cours dans lequel il est inscrit.
- Par respect pour l'enseignement donné, les téléphones portables, s'ils sont tolérés, ne devront en aucune façon être allumés pendant la durée de la séance. Une pause de 5 à 10 minutes est prévue au milieu de celle-ci, permettant ainsi à chacun de consulter sa messagerie voire de fumer à l'extérieur de l'établissement.

La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout membre dont le comportement porterait préjudice au bon déroulement des cours.

5- Propriété intellectuelle et droit à l'image :

L'adhérent autorise tacitement et expressément Valmont Productions à exploiter sans limite de durée, dans le cadre promotionnel du Cours Valmont, toutes photos et vidéos faites durant l'année scolaire ainsi qu'aux différents spectacles de fin d'année.

Cette autorisation est donnée en connaissance de cause et sans contrepartie financière, ce que le participant confirme par le biais de son inscription.

Aussi, il ne pourra prétendre à une quelconque rémunération.

Il est convenu que la dite exploitation des images restera dans le cadre promotionnel du Cours Valmont et qu'elle ne devra, en aucune manière, porter atteinte à la réputation de l'élève.

Valmont Productions est propriétaire des vidéos, textes, images et sons exposés sur le site www.coursvalmont.com

Toute reproduction et exploitation de ces éléments, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété intellectuelle, sont une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Le Cours Valmont est une marque déposée.